



Conseil Municipal du 18 mars 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision adoptée
<i>Finances</i>		
2025-001	Approbation du CFU Compte Financier Unique 2024	unanimité
2025-002	Affectation des résultats 2024 vers le BP 2025	unanimité
2025-003	Vote du BP 2025	unanimité
2025-004	Vote des taux des impôts directs locaux	unanimité
2025-005	Renouvellement Convention de mise à disposition des services CGCG	unanimité
2025-006	Subventions aux associations	unanimité
2025-007	Tarifs concessions cimetièrre	unanimité
2025-008	Tarif bois de chauffage	unanimité
2025-009	Convention entre le Département et la Commune de Boismorand, de gestion et d'entretien d'une citerne pour la lutte contre les incendies et feux de forêts implantées sur le domaine public départemental	unanimité

Nombre de délibérations présentées	09
Nombre de délibérations adoptées	09
Nombre de délibérations rejetées	0

P/o le Maire

Maire de Boismorand

Eliane GIRARDIN

Secrétaire de séance

FINANCES

✓ Adoption du CFU 2024.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	1 030 400,79	605 246,00	1 635 646,79
	B	767 487,94	646 556,16	1 414 044,10
	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	D	558 160,00	1 031 930,81	1 590 090,81
	E	172 941,24	496 877,73	669 818,97
	F	33 000,00	0,00	33 000,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	594 546,70	149 678,43	744 225,13
Résultats antérieurs reportés	H	-472 240,79	426 684,81	-45 555,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	122 305,91	576 363,24	698 669,15
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	-33 000,00	0,00	-33 000,00
Résultat cumulé	G + H + I	89 305,91	576 363,24	665 669,15

✓ Affectation du résultat global au budget primitif 2025 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 - Solde d'exécution positif reporté - section d'investissement		122 305.91
002 - Résultat de fonctionnement reporté		576 363.24

✓ Vote du budget primitif 2025 qui s'équilibre

Section de fonctionnement 1 200 209.24 euros
Section d'investissement 1 416 305.91 euros

✓ Maintien des taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **29,32 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **33,27 %**
- taxe d'habitation : **8,14 %**

- ✓ **Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté des Communes Giennoises et la commune de Boismorand à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois ans**

- ✓ **Attribution de subventions aux associations**

Associations bénéficiaires	Montant en € de la subvention
ASCB Association Sportive et Culturelle de BOISMORAND	500
APAB Association Pour l'Animation de BOISMORAND	500
Amical Club de BOISMORAND pour nos aînés	500
Fondation du patrimoine à Orléans	100
Papillons Blancs à GIEN	300
Aide à Domicile à GIEN	300
Agé-Clic / Gérontologie à GIEN	300

- ✓ **Fixation des tarifs municipaux concernant le cimetière & suppression des concessions perpétuelles**

Pour le Cimetière :

- Concession de 2 m² pour une durée de 15 ans : 100 €
- Concession de 2 m² pour une durée de 30 ans : 250 €
- Concession de 2 m² pour une durée de 50 ans : 350 €

Pour le Columbarium :

- Concession de 15 ans en cavurne ou case aérienne : 250 €
- Concession de 30 ans en cavurne ou case aérienne : 500 €
- Concession de 50 ans en cavurne ou case aérienne : 800 €

✓ **Fixation** du tarif du stère de bois de chauffage : **50 euros le stère**

✓ **Validation d'une** convention entre la commune de BOISMORAND et le DEPARTEMENT concernant la gestion et l'entretien d'une citerne pour la lutte contre les incendies et feux de forêts implantées sur le domaine public départemental sous réserve de supprimer la phrase de l'article 2 «le contrôle de niveau d'eau sera réalisé une fois par an avant la période estivale, une remise à niveau sera à réaliser si nécessaire » .

Car la commune de Boismorand n'a pas les moyens techniques pour mettre à niveau la réserve.

DIVERS

Suite au départ en retraite de Joëlle, secrétaire de mairie, Mme PRESSOIR Christelle assurera son remplacement par voie de mutation à compter du 16 avril 2025.

De ce fait, le SIRIS (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêts Scolaires) est à la recherche d'une personne pour assurer le secrétariat à raison de 8 heures par semaine.

La commission culture propose de retenir un spectacle en septembre 2025 en salle polyvalente et en février 2026 à l'église. Après échanges, la commission va se réunir pour déterminer le spectacle choisi.

Présentation du chantier de la piscine de la CDCG

La mairie va prendre contact avec la personne en charge du projet des super-supérettes Api

Dans le cadre d'une action sociale, la mairie va se rapprocher des services d'AXA afin de faire bénéficier aux administrés une réduction sur les mutuelles.